



**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC**

(Taux de TVA en vigueur)

**CHARGE VENDEUR**

PRIX DE VENTE NET	TAUX APPLICABLE
- Jusqu'à 20 000 €	Forfait 2 000 €
- De 20 001 € à 75 000 €	10 % du prix de vente
- De 75 001 € à 150 000 €	8 % du prix de vente
- De 150 001 € à 400 000 €	6 % du prix de vente
- De 400 001 et au-delà	5 % du prix de vente

**HONORAIRES DE LOCATION TTC**

(Taux de TVA en vigueur)

**HABITATIONS**

B \* L \*

▶ Entremise et négociation :	180,00 €	X	
▶ Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :			
- Jusqu'à 50 m <sup>2</sup> de surface habitable	8,00 €/m <sup>2</sup>	X	X
- Au-delà de 50 m <sup>2</sup> jusqu'à 100 m <sup>2</sup> de surface habitable	7,00 €/m <sup>2</sup>	X	X
- Au-delà de 100 m <sup>2</sup> de surface habitable	6,00 €/m <sup>2</sup>	X	X
▶ État des lieux entrant :	3,00 €/m <sup>2</sup>	X	X
▶ État des lieux sortant :	3,00 €/m <sup>2</sup>	X	

**AUTRES**

B \* L \*

▶ Garages / parkings / box / caves / greniers :			
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	120,00 €	X	X
▶ Locaux commerciaux / bureaux :			
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail			
→ 30 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges		X	X
▶ État des lieux : (hors logement loi n° 89-462 du 06/07/89 modifié par loi n° 86-1290 du 23/12/86)	180,00 €		X



**HONORAIRES DE GESTION**

(Taux de TVA en vigueur)

- Maisons et appartements	6 % HT sur montant quittancé ou perçu
- Garages / parkings / box / caves / greniers	8 % HT sur montant quittancé ou perçu
- Locaux commerciaux / bureaux	6 % HT sur montant quittancé ou perçu

- ▶ Envoi des demandes de règlement et quittances de loyer au locataire
- ▶ Encaissement des loyers, charges et dépôt de garantie (à noter que le dépôt de garantie peut-être directement versé au propriétaire)
- ▶ Envoi des relances au locataire si retard de paiement
- ▶ Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès du locataire
- ▶ Établissement d'un rapport de gérance trimestriel
- ▶ Révision des loyers à date anniversaire du bail
- ▶ Révision des provisions de charges tous les ans
- ▶ Contrôle annuel de l'assurance du locataire
- ▶ Gestion des travaux d'entretien inférieurs à 5 000 € TTC
- ▶ Paiement des charges au syndic pour un bien en copropriété
- ▶ Donner et accepter tous congés
- ▶ Faire établir tous diagnostics obligatoires

**EN OPTION :**

- ▶ Aide à la déclaration d'impôt 2044
  - ▶ Représentation aux AG des copropriétaires
  - ▶ Honoraires de déclaration de sinistre
  - ▶ Honoraires de gestion de dossiers contentieux
  - ▶ Honoraires de vacation (par heure et par personne)
  - ▶ Gestion des travaux d'entretien supérieurs à 5 000 € TTC
  - ▶ Frais mensuels de correspondances (Bailleur)
- |                   |
|-------------------|
| 120,00 € TTC      |
| 96,00 € TTC/heure |
| 96,00 € TTC       |
| 96,00 € TTC       |
| 96,00 € TTC       |
| 3 % HT            |
| 3,00 €            |

